

Première Assemblée Générale constitutive de l'ACOFAL

Le CNIPT (Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre), INTERBEV (Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes) et INTERFEL (Interprofession des Fruits et Légumes frais) ont tenu la première assemblée générale constitutive de l'ACOFAL (Association de Coordination du Frais Alimentaire) le mardi 15 avril 2014.

A cette occasion, le CNIPT, INTERBEV et INTERFEL ont adopté à l'unanimité les statuts de l'ACOFAL et ont nommé 3 représentants par interprofession au sein du Conseil d'Administration.

La Conseil d'Administration ainsi formé a élu :

- **Bruno DUPONT**, président d'INTERFEL, en tant que **président** de l'ACOFAL
- **Dominique LANGLOIS**, président d'INTERBEV, au poste de **trésorier** de l'ACOFAL
- **Patrick TRILLON**, président du CNIPT, au titre de **secrétaire** de l'ACOFAL

Missions de l'ACOFAL

Créée en février 2014, l'Association de Coordination du Frais Alimentaire a pour objectif de défendre collectivement les intérêts des filières de produits alimentaires frais non transformés. Ses missions consistent d'une part à représenter ses membres dans les instances publiques nationales et communautaires ainsi que dans toutes les organisations traitant globalement d'alimentation, dès qu'une approche multi filières est nécessaire, et d'autre part à participer ou réaliser toutes actions que ses membres jugeront, à l'unanimité, opportun de lui confier pour compléter et renforcer leurs propres actions, sans pour autant s'y substituer.

Contacts presse

CNIPT
Ludivine CUREAU
01 44 69 42 24
information@cnipt.com

INTERBEV
Cécile LARDILLON
01 44 87 44 76
c.lardillon@interbev.asso.fr

INTERFEL
Julie FROUCHT
01 49 49 15 20
j.froucht@interfel.com





A propos du CNIPT

Le CNIPT, Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre, est l'organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation (conservation et primeur), vendue sur le marché du frais. Les missions du CNIPT concernent notamment la connaissance de l'offre et de la demande ; la qualité des produits et l'établissement de normes techniques et de programmes de recherche et développement ; l'information relative aux filières et aux produits et leur promotion sur les marchés intérieur et extérieur.

Pour en savoir plus : www.cnipt.fr (site pro) / www.cnipt-pommesdeterre.com (site grand public)

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin et équin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire.

En savoir plus : www.la-viande.fr / www.interbev.fr

A propos d'INTERFEL

Créée en 1976, Interfel rassemble et représente les métiers de l'ensemble de la filière fruits et légumes frais, de la production jusqu'à la distribution (producteurs, expéditeurs, grossistes, primeurs, chefs de rayon GMS). Organisme de droit et d'initiative privés, elle est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune de Marché) unique. Interfel a pour missions notamment d'élaborer des accords interprofessionnels qui font force de loi et de mettre en œuvre des actions de communication informative et publi-promotionnelle.

Pour en savoir plus : www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com